

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY

CT

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°377.2024  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**RUE DES ALOUETTES/RUE DE KELH**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise SAS PGD BATIMENT située 1 rue de Stockholm 75008 PARIS,

CONSIDÉRANT que les travaux de dépose de deux poteaux électrique provisoires rue des Alouettes et rue de Kehl ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R Ê T E**

**Le vendredi 15 novembre 2024**

**ARTICLE 1 :**

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel à l'aide d'un homme trafic, le temp du démontage de la ligne électrique.

**ARTICLE 2 :**

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.

Le cheminement des piétons sera sécurisé et matérialisé et entretenu par l'entreprise.

La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**ARTICLE 4 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise SAS PGD BATIMENT située 1 rue de Stockholm-75008 PARIS.

**ARTICLE 5 :**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :  
A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

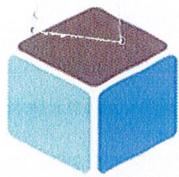
Montmorency, 14/11/2024



**Jean-Pierre DAUX**

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications



**PGD**  
**BATIMENT**



DESTINATAIRES	
LE MAIRE	
ELU(E)(S) DE SECRETAIR	PG
CABINET DU MAIRE	
DIRECTION(S)	DST
COPIE(S)	
DELAI DE REPONSE SOUS 2 SEMAINES	
ELEMENTS DE REPONSE DU CABINET	

**MAIRIE DE MONTMORENCY**  
Direction des Services Techniques  
A l'attention de Monsieur ROUILLER  
2 avenue Foch,  
95160 Montmorency

CDV

LRAR n° 1A20827756522  
Chantier : « VILLA ISADORA »  
121-126- Avenue Division Leclerc  
95160 Montmorency  
Objet : Occupation du domaine public  
N/R : 24/202.138

Paris le, 21 Octobre 2024

Madame, Monsieur,

Je soussigné Nelson MARTINS, agissant en qualité de Conducteur de Travaux, représentant la Société PGD BÂTIMENT sise, 1, rue de Stockholm – 75008 PARIS.

Nous sollicitons un arrêté municipal pour le démontage de notre ligne électrique provisoire de chantier.

La durée d'intervention : 1 journée  
Date prévisionnelle : 06 novembre 2024

Plan ci-joint à ce courriel.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conducteur de Travaux  
Nelson MARTINS

**PGD BATIMENT**  
1, rue de Stockholm  
75008 PARIS  
Tél : 01 60 13 58 71  
Fax : 01 69 41 20 40  
SIRET : 502 349 152 00012